



# Plan d'affaires

2018–2019

Ministère des Communautés,  
de la Culture et du Patrimoine



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2018

Budget 2018–2019 : Plan d'affaires  
Mars 2018

ISBN : 978-1-55457-821-4

## Table des matières

Message du ministre.....	1
Mandat, vision, mission .....	3
Initiatives de 2018-2019 .....	4
Éléments de mesure .....	9
Affaires acadiennes et francophonie .....	10
Affaires afro-néo-écossaises .....	11
Affaire gaéliques.....	12
Résumé financier.....	14

## Message du ministre

Je suis ravi de présenter le plan d'affaires 2018-2019 du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, de l'Office des affaires afro-néo-écossaises, de l'Office des affaires gaéliques et de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

2017 a été une autre année intéressante et fructueuse pour nous; nous avons procédé au lancement et à la mise en œuvre du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté*. Un an plus tard, je suis fier d'annoncer que nous avons fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de plusieurs des mesures prévues dans le plan, notamment :

- Nous avons lancé le Programme d'accessibilité pour les petites entreprises et augmenté le financement au Programme d'accessibilité communautaire. Ces deux programmes nous aident à mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et à rendre nos collectivités plus accueillantes et plus ouvertes.
- Nous avons annoncé le Fonds pour l'innovation culturelle, d'une valeur de 1,5 million de dollars, à l'appui des initiatives et des projets qui utilisent la culture de façons différentes et novatrices afin d'aborder les enjeux sociaux, physiques, humains et économiques et afin de créer des possibilités.
- Nous maintenons notre engagement à faire partenariat avec les industries de la création pour renforcer leur capacité d'exportation et créer une croissance économique durable pour la Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'année à venir, nous allons poursuivre cet important travail. Nous allons entamer la modernisation de la loi sur le multiculturalisme (*Multiculturalism Act*). Nous allons continuer de lutter contre le racisme systémique et mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Nous poursuivrons notre travail visant à créer des collectivités robustes, saines, dynamiques et favorisant l'intégration, et visant à faire en sorte que les Néo-Écossais aient accès à des programmes de sports et de loisirs ainsi qu'à des services améliorés de transport communautaire. Nous ferons aussi en sorte que nos bibliothèques communautaires aient un avenir durable qui répond aux besoins des Néo-Écossais. Nous demeurerons un intendant du riche patrimoine et de la culture diversifiée de notre province. Nous ferons de la Nouvelle-Écosse un endroit reconnu où l'identité, l'expression et l'économie culturelles sont prospères, un lieu où tout le monde célèbre et accueille la diversité et le patrimoine et s'épanouit en misant sur nos forces créatives.

Fondamentalement, notre mandat et notre travail visent à investir dans les gens de la Nouvelle-Écosse. Chaque année, nous faisons des investissements directs d'environ 57 millions de dollars dans les gens et les collectivités de la Nouvelle-Écosse, ce qui nous aide non seulement à créer des collectivités fortes, saines, dynamiques et accueillantes, mais aussi à créer des emplois et à renforcer l'économie de la province.

En terminant, je remercie le personnel qui travaille fort pour offrir des programmes et appuyer les collectivités et les organismes à l'échelle de la province. Je suis fier d'être le ministre responsable de ce ministère. J'ai hâte de voir les résultats du travail ardu, de la passion et du dévouement de nos employés cette année.

Original signé

L'hon. Leo A. Glavine  
Ministre

## Mandat, vision et mission

### Mandat

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine (CCP) est chargé de contribuer au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse par la promotion, le développement, la préservation et la célébration de notre culture, de notre patrimoine, de notre identité et de nos langues, et en offrant à nos intervenants du leadership, de l'expertise et de l'innovation.

### Vision

La Nouvelle-Écosse est un exemple reconnu au Canada de lieu où l'identité, l'expression et l'économie culturelles sont prospères, un lieu où tout le monde célèbre et accueille la diversité et l'héritage culturel et s'épanouit grâce à une créativité débridée et à une communauté soudée.

### Mission

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine appuie ses intervenants internes et externes et ses communautés par des services, des programmes et des politiques qui sont basés sur les pratiques exemplaires et qui préservent l'apprentissage continu, la culture, le patrimoine, l'identité et les langues de la Nouvelle-Écosse tout en y donnant accès.

## Initiatives de 2018-2019

Le *Plan d'action pour la culture : Créativité et communauté*, le premier plan global de la Nouvelle-Écosse pour la culture, a été publié en février 2017. Il contient 60 mesures regroupées sous six grands thèmes. Ces mesures ont été insérées dans les plans d'affaires de nombreux ministères, et continuent de guider le travail du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

Nos recherches nous démontrent que la contribution de la culture et du sport, du point de vue économique et social, est considérable. Statistique Canada nous dit qu'en 2016, les secteurs de la culture et du sport ont injecté 1,03 milliard de dollars dans le PIB provincial et créé 16 749 emplois dans la province. Également en 2016, les recherches démontrent que 80 % des Néo-Écossais sont d'avis que la culture contribue à l'identité communautaire.

Notre plan d'affaires aligne nos activités, nos ressources et nos efforts sur six thèmes, et nous continuons de concentrer nos efforts sur les possibilités de collaboration et de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement afin de saisir les importantes initiatives présentées dans le *Plan d'action pour la culture*.

### Thème 1 – Promotion de la culture mi'kmaw

Nous reconnaissons et mettons en évidence l'importance de la culture mi'kmaw en Nouvelle-Écosse. La promotion et la préservation de cette culture sont une priorité pour CCP. Par nos programmes et nos initiatives spécifiques, nous encouragerons et offrirons des occasions d'épanouissement de la culture mi'kmaw.

Des exemples d'initiatives qui seront entreprises incluent :

- Reconnaître et soutenir l'interprétation et l'appartenance mi'kmaw de la culture mi'kmaw : donner aux Mi'kmaq les moyens de raconter les histoires mi'kmaw.
- Pourvoir le nouveau poste d'agent de liaison culturel mi'kmaw au sein de Communautés, Culture et Patrimoine afin de faciliter l'accès aux programmes, aux services et aux possibilités du gouvernement pour les artistes, les artisans, les créateurs et les organismes mi'kmaw.
- Augmenter les possibilités d'expression culturelle mi'kmaw par la collaboration et le soutien de l'artisanat, des pow-wow et des mawiomi'l, des arts, des fêtes, des manifestations sportives et d'autres activités culturelles.

## Thème 2 – Promotion de la créativité et de l'innovation

La culture est l'un des moteurs des économies et des collectivités prospères. La créativité et l'innovation favorisent des entreprises culturelles diversifiées.

Des exemples d'initiatives qui seront entreprises incluent :

- Le Fonds pour l'innovation culturelle pour appuyer la créativité de nos artistes, créateurs, réalisateurs, bibliothèques, musées et collectivités dans le but d'aborder et d'exprimer la culture de nouvelles façons. Le travail de promotion de ce fonds et des investissements offerts se poursuit.
- Travailler, au sein de CCP et avec les organismes culturels, à la révision des programmes de financement pour garantir une efficacité et une transparence maximales.
- Soutenir, en concertation avec les organismes communautaires, le secteur du bénévolat et celui des organismes à but non lucratif en reconnaissant le rôle essentiel des bénévoles dans la collectivité et dans les activités culturelles par l'élaboration d'un plan d'action sur le bénévolat.

## Thème 3 – Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension

Les mesures présentées sous ce thème sont axées sur l'éducation et les partenariats pour développer à la fois une juste appréciation de la culture et une perspicacité à l'égard des possibilités économiques dans le secteur de la culture. Les initiatives nous permettent d'exposer nos enfants à la culture et à l'expression créative dans les écoles et appuient le succès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à promouvoir et à instiller une éducation novatrice à la culture et aux arts dans notre système scolaire. De plus, il faut appuyer les initiatives en éducation à l'intention des travailleurs du secteur culturel et des créateurs pour les aider à avoir plus de succès. Des exemples d'initiatives incluent :

- Poursuivre la collaboration avec le secteur de l'édition de la Nouvelle-Écosse et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour la promotion de contenu néo-écossais dans les ressources pédagogiques.
- Collaborer avec l'organisme Mi'kmaw-Kina'matnewey pour continuer la mise en place d'initiatives d'éducation sur les traités dans le but d'appuyer des initiatives d'apprentissage basées sur la culture à l'intention des élèves, des fonctionnaires et du public.

## Thème 4 – Promotion de la diversité culturelle

Les sociétés modernes sont renforcées par des convictions, des cultures et des expériences diverses, et favorisent la compréhension, l'empathie et la créativité. Ces qualités stimulent également l'économie, dans laquelle des points de vue différents et des expériences différentes engendrent de nouvelles possibilités. Les mesures entreprises sous ce thème contribueront à construire une province plus ouverte, plus accueillante et plus équitable pour les nouveaux Néo-Écossais et les Néo-Écossais potentiels, les Autochtones, les communautés LGBTQI, les femmes et d'autres groupes diversifiés dans la province. Des exemples d'initiatives qui seront entreprises incluent :

- Lutte contre le racisme systémique au gouvernement et dans les organismes en partenariat avec nos différentes collectivités. Le travail nécessitera l'engagement de la collectivité. Un nouveau poste pour la coordination de ce travail est en cours de création au sein de CCP.
- Soutenir la capacité des organismes de faire du mentorat dans les collectivités et de tirer parti des atouts existants dans la province.
- Actualiser la loi provinciale sur le multiculturalisme (*Multiculturalism Act*) de 1989 pour qu'elle reflète et serve mieux la Nouvelle-Écosse d'aujourd'hui et de demain.
- Continuer de travailler sur les enjeux liés aux titres de propriété dans cinq des 13 régions créées en vertu de la loi sur la clarification des titres de propriété (*Land Title Clarification Act*), soit North Preston, East Preston et Cherry Brook dans la Municipalité régionale d'Halifax, et Lincolntonville et Sunnyville dans le comté de Guysborough. CCP collabore avec le ministère des Ressources naturelles, le ministère de la Justice, Service Nouvelle-Écosse et le ministère des Affaires municipales pour aider les résidents à obtenir les titres de propriété légaux pour leurs terres. De plus, le gouvernement fait partenariat avec l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse pour les aspects juridiques du travail et pour obtenir les commentaires des cinq collectivités tout au long du programme.
- Gérer le Programme d'accessibilité pour les petites entreprises et le Programme d'accessibilité communautaire afin de rendre les entreprises, les lieux de travail et les installations communautaires de la Nouvelle-Écosse plus accessibles et équitables pour tous.
- Continuer de renforcer les offices culturels de la province, soit l'Office des affaires gaéliques, l'Office des affaires afro-néo-écossaises et l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

## Thème 5 – Excellence de l'intendance culturelle

La culture joue un rôle majeur dans notre vie sociale et individuelle; elle façonne l'identité communautaire; elle suscite une fierté d'appartenance; elle nous met en contact avec notre environnement naturel; elle rassemble des gens d'horizons différents. Les initiatives étayeront et renforceront l'engagement que nous prenons d'être de véritables intendants des mondes culturel et naturel de la province. Par exemple :

- Mettre en place la stratégie commune pour les loisirs pour la Nouvelle-Écosse en collaboration avec des partenaires communautaires pour encourager les modes de vie sains et actifs, et augmenter l'inclusion et l'accès aux loisirs de tous les Néo-Écossais.
- Élaborer une stratégie pour les sentiers en Nouvelle-Écosse qui correspond à l'utilisation accrue des sentiers.
- Établir des partenariats communautaires qui aident les Archives de la Nouvelle-Écosse à diffuser le patrimoine documentaire diversifié de la Nouvelle-Écosse.
- Continuer de travailler avec les parties intéressées pour promouvoir et faire connaître le riche patrimoine bâti de la Nouvelle-Écosse et sa valeur pour notre province et notre identité.

## Thème 6 – Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique

Les secteurs de la culture et du sport ont injecté 1,03 milliard de dollars dans le PIB de la province et créé 16 479 emplois en 2016. Des mesures seront prises pour appuyer le secteur et l'aider à développer plus d'entrepreneurs, tout en encourageant l'innovation et la créativité. Les initiatives mettent l'accent sur l'investissement, la promotion, le marketing et la collaboration afin de donner de l'expansion aux entreprises du secteur culturel créatif. Par exemple :

- Continuer de travailler à l'élaboration d'une stratégie sur les événements pour appuyer une approche stratégique gouvernementale envers le développement, l'attraction et le financement d'événements. Cette approche permet de faire en sorte que les événements soient adéquatement financés, donnent des résultats mesurables et garantissent le rendement du capital investi.
- Continuer de collaborer avec Screen Nova Scotia et avec les organismes du secteur pour consolider l'industrie cinématographique et télévisuelle en mettant l'accent sur la promotion des réalisateurs, des auteurs et des producteurs de contenu local en Nouvelle-Écosse et en encourageant la diversité et la parité hommes-femmes.

- Poursuivre les partenariats avec les industries de la création et entreprendre une évaluation du fonds des industries de la création afin de mesurer le rendement des investissements pour les entreprises et les entreprises à but non lucratif qui exportent à l'échelle mondiale, en ciblant des secteurs spécifiques.

## Éléments de mesure

CCP utilise actuellement deux outils de recherche qui offrent des renseignements sur l'importance du secteur culturel, à la fois du point de vue économique et du point de vue social, et qui nous permettent de faire le suivi des changements de l'impact des secteurs de la culture et du sport sur la Nouvelle-Écosse.

Le Compte satellite de la culture (CSC) et les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) sont élaborés et maintenus par les experts de Statistique Canada, et appuyés par les experts des secteurs de la culture et du sport de Patrimoine canadien et de ses partenaires. Le CSC est le fruit d'une collaboration entre la Table fédérale, provinciale et territoriale sur la culture et le patrimoine, Patrimoine canadien et Statistique Canada. Le CSC et les IPTC utilisent un cadre de comptabilité élaboré afin de mesurer l'importance économique de la culture, des arts, du patrimoine et du sport pour l'économie canadienne. Ils permettent aux gouvernements, aux intervenants, aux organismes professionnels et aux industries qui utilisent ces statistiques de comprendre et d'exprimer la valeur de ces secteurs relativement au reste de l'économie. Le CSC et les IPTC offrent une estimation du PIB (produit intérieur brut) et des emplois dans le secteur de la culture et des sports, et présentent les tendances dans les arts, les industries de la création, le patrimoine et le sport.

Les IPTC ont démontré que les secteurs de la culture et du sport ont injecté 1,03 milliard de dollars dans le PIB de la province et créé 16 479 emplois en 2016. Nous allons continuer d'utiliser le CSC et les IPTC pour mesurer l'importance économique des secteurs de la culture et du sport.

L'Indice culturel de la Nouvelle-Écosse (ICNE) a été créé pour mesurer l'impact social de la culture dans la province. Il offre des données sur la façon dont un échantillon représentatif des Néo-Écossais participe à la culture, est au courant de la culture et la valorise. L'ICNE utilise et mesure les six domaines de la culture énumérés dans le Cadre canadien pour les statistiques de la culture (CCSC 2011). C'est ainsi que le Sondage sur la culture en Nouvelle-Écosse a été créé afin de mesurer de façon simple la valeur perçue de la culture dans un sens plus vaste. Une deuxième version du sondage a été effectuée en 2018, encore une fois pour mesurer la valeur perçue de la culture, mais aussi la participation au secteur de la culture. Le sondage permettra au gouvernement provincial de mesurer les importants impacts sociaux du secteur de la culture dans la province.

Les résultats de cette recherche appuieront le Plan d'action pour la culture et les orientations futures des politiques et des programmes du gouvernement. À mesure que le *Plan d'action pour la culture* sera mis en œuvre, les données des outils de recherche ci-dessus serviront à établir des jalons et à assurer le suivi des progrès. De plus, des résultats, des mesures et des outils d'évaluation seront déterminés et établis pour des mesures précises alors qu'elles seront mises en œuvre.

# Affaires acadiennes et francophonie

## Aperçu et mandat

L'Office des affaires acadiennes et de la francophonie travaille avec les ministères, les organismes, les offices et les sociétés d'État pour appuyer la prestation de services en français. De plus, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie fait la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones, célèbre les réalisations et appuie les initiatives et les projets de la communauté, et assure un dialogue continu avec la communauté acadienne et francophone, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada.

## Initiatives et priorités clés en 2018-2019

- 1. Appui au développement, à la planification et à la prestation de services en français au public.** Offrir du financement et des conseils pour augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.
- 2. Consultation, engagement et approche communautaires.** Favoriser la participation de la communauté acadienne et francophone à l'élaboration de politiques gouvernementales en vue d'améliorer la prestation de services en français.
- 3. Appui aux projets culturels de la communauté acadienne et francophone.**
- 4. Immigration francophone.** Aider l'Office de l'immigration à attirer davantage d'immigrants francophones dans la province.
- 5. Accord de coopération et d'échange entre les gouvernements du Québec et de la Nouvelle-Écosse.** Promouvoir et appuyer les échanges et les activités de coopération en français entre les organismes communautaires de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

En 2018-2019, des outils d'évaluation propres au travail de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du Compte satellite de la culture et de l'Indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

# Affaires afro-néo-écossaises

## Aperçu et mandat

Les Affaires afro-néo-écossaises (AANE) travaillent avec les ministères et la communauté afro-néo-écossaise pour favoriser la compréhension et contribuer à la prestation de services qui répondent aux besoins uniques des Afro-Néo-Écossais. Il s'agit du point de liaison avec la communauté, assurant la promotion de ses priorités tout en contribuant à la prise de décisions du gouvernement. Les AANE favorisent des changements positifs au nom des Afro-Néo-Écossais. Elles travaillent également en partenariat avec les ministères, les agences et d'autres organismes pour concevoir des solutions qui appuient le bien-être des Afro-Néo-Écossais.

## Initiatives et priorités clés en 2018-2019

Les AANE continueront de renforcer et d'établir des partenariats, d'offrir du leadership et de collaborer avec les groupes et les organismes communautaires, CCP et les autres ministères du gouvernement afin d'améliorer la compréhension et de contribuer à la prestation de services qui répondent aux besoins uniques de la communauté afro-néo-écossaise. Cet objectif sera atteint par la promotion de la créativité et de l'innovation dans le cadre des initiatives suivantes :

- 1. Mettre en œuvre le plan d'action pour la Décennie des personnes d'ascendance africaine en Nouvelle-Écosse.** Établir des partenariats, offrir du leadership et collaborer avec les ministères du gouvernement sur les différents résultats du plan d'action.
- 2. Travailler en vue de développer l'engagement du gouvernement de continuer à aborder la question du racisme et de la discrimination systémique et reconnaître de front qu'il s'agit toujours d'un problème.**
- 3. Renforcer la capacité du gouvernement d'offrir l'atelier de sensibilisation aux réalités historiques et contemporaines de la communauté afro-néo-écossaise, récemment inscrit au calendrier d'apprentissage de la Commission de la fonction publique.** Développer et organiser des séances de recrutement pour renforcer la capacité afin de répondre à l'intérêt envers l'atelier.
- 4. Continuer de travailler avec le African Heritage Month Information Network** pour l'aider à organiser les proclamations municipales et les activités du Mois du patrimoine africain (février).
- 5. Poursuivre le travail sur l'initiative de clarification des titres de propriété pour les membres de la communauté afro-néo-écossaise.** Les AANE travaillent en partenariat avec CCP, Ressources naturelles, Justice, Service Nouvelle-Écosse et Affaires municipales afin d'aborder les enjeux de la clarification des titres de propriété qui touchent les résidents membres de la communauté afro-néo-écossaise. De plus, le gouvernement fait partenariat avec l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse pour les aspects juridiques du travail et pour obtenir les commentaires de cinq collectivités (North Preston, East Preston, Cherry Brook, Lincolnville et Sunnyville).

6. Travailler avec la communauté afro-néo-écossaise et les ministères du gouvernement pour évaluer les recommandations pertinentes de la Commission sur la représentation électorale des électeurs acadiens et afro-néo-écossais.

En 2018-2019, des outils d'évaluation propres au travail des Affaires afro-néo-écossaises seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du Compte satellite de la culture et de l'Indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail des Affaires afro-néo-écossaises.

## Affaires gaéliques

### Aperçu et mandat

Les Affaires gaéliques travaillent avec les ministères du gouvernement et les collectivités afin d'appuyer la mise en valeur de la langue, de la culture et de l'identité gaéliques, et de contribuer à des résultats positifs sur les plans social et économique.

### Initiatives et priorités clés en 2018-2019

Les Affaires gaéliques continueront de renforcer les partenariats communautaires, d'amorcer et d'appuyer l'apprentissage et d'améliorer les initiatives de sensibilisation et de développement des compétences qui favorisent une plus grande appréciation et compréhension de la langue, de la culture, de l'identité et de l'histoire des Gaëls. Cet objectif sera atteint dans quatre domaines prioritaires :

1. **Sensibilisation** : En collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, les Affaires gaéliques miseront sur leur campagne de sensibilisation intitulée *Gaels in Nova Scotia: Learning from Our Tradition*, y compris le mois de la culture gaélique (mai), les séances d'introduction aux Gaëls en Nouvelle-Écosse offertes aux employés de la fonction publique ainsi que des mini-documentaires sur le gaélique en Nouvelle-Écosse. Les Affaires gaéliques amélioreront la sensibilisation interculturelle afin de cerner les similitudes dans la langue, la culture, l'identité et l'histoire des Mi'kmaq, des Acadiens et des Gaëls et des autres communautés identitaires de la Nouvelle-Écosse.
2. **Éducation** : Les Affaires gaéliques assureront la coordination et la prestation de programmes axés sur la communauté : *Bun is Bàrr* (racine et branche), *Daltachas* (prise en charge), *Na Gaisgich Òga* (les jeunes héros) et *Gàidhlig aig Baile* (le gaélique dans la communauté). En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les Affaires gaéliques continueront d'appuyer l'inclusion de la langue, de l'histoire et de la culture gaéliques dans l'enseignement de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

3. **Renforcement des capacités** : Les Affaires gaéliques aideront les groupes et les organismes communautaires à renforcer leurs capacités et à améliorer l'efficacité de la prestation de programmes et de services en gaélique.
4. **Renforcement des partenariats** : Les Affaires gaéliques mettront l'accent sur le renforcement des partenariats et travailleront en collaboration afin d'atteindre des objectifs communs. Cet objectif inclut le travail avec les groupes communautaires, les communautés interculturelles, les partenaires internationaux et les ministères du gouvernement.

En 2018-2019, des outils d'évaluation propres au travail des Affaires gaéliques seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du Compte satellite de la culture et de l'Indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail des Affaires gaéliques.

## Résumé financier

<b>Résumé des dépenses du Ministère (en milliers de dollars)</b>			
	<b>Budget pour 2017- 2018</b>	<b>Prévisions pour 2017- 2018</b>	<b>Budget pour 2018- 2019</b>
<b><u>Programmes et services</u></b>			
Bureau du ministre et de la sous-ministre	685	557	<b>802</b>
Développement de la culture et du patrimoine	20 961	35 476	<b>19 291</b>
Collectivités, sports et loisirs	17 728	16 754	<b>22 102</b>
Archives, musées et bibliothèques	35 429	35 839	<b>35 004</b>
Politique et services généraux	4 220	4 306	<b>4 352</b>
Affaires acadiennes et francophonie	2 003	2 018	<b>1 987</b>
Affaires afro-néo-écossaises	773	977	<b>1 953</b>
Affaires gaéliques	414	464	<b>419</b>
Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse	2 082	2 082	<b>2 136</b>
<b>Total des dépenses du Ministère</b>	<b>84 295</b>	<b>98 473</b>	<b>88 046</b>
<b>Recouvrements ordinaires</b>	<b>7 052</b>	<b>6 490</b>	<b>6 882</b>
<b><u>Postes financés – N<sup>bre</sup> d'ETP</u></b>			
<b>Postes financés par le Ministère</b>	<b>246,3</b>	<b>227,3</b>	<b>248,7</b>
<b><u>Remarques :</u></b>			
Pour les recettes ordinaires, voir le chapitre 2 du « Estimates and Supplementary Detail Book ». Pour les immobilisations matérielles – exigences d'achat, voir le chapitre 1 du « Estimates and Supplementary Detail Book ».			